

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 20 Juin 2022 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Geneviève COINDOZ, représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau
- Madame Madeleine ESTRYN, conseillère municipale
- Monsieur Laurent MAITRE, représentant l'association Vallée de l'Hérault

Et de

- Madame Joelle BIEVELOT, représentant la Croix Rouge Française

La présence de 8 membres restants,  
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Convention d'objectifs et de financement des cinq établissements d'accueil du jeune enfant.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Don de matériel au CCAS.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Convention d'objectifs et de financement : « animation globale et coordination » et « animation collective familles « Centre-ville et Gabino avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de recettes.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Appel à projets national 2022- Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Convention de partenariat entre le Thonnaire et l'Ehpad les Pergolines.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**9/. Budget exécutoire exercice 2022 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**10/. Compte administratif – Compte de gestion exercice 2021 du CCAS et affectation des résultats 2021.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**11/. Décision modificative n°1 budget CCAS -Exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**12/. Résiliation du contrat de séjour d'une résidente du Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**13/. Marché public- Approbation de la convention de groupement de commandes publiques entre diverses communes et entités publiques du territoire de Sète Agglopoie Méditerranée. Autorisation de signature.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**14/. Convention de partenariat séjours enfants et adolescents ; aides aux vacances enfant (AVE) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault. Autorisation de recettes.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**15/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 30.**

Sète, le 22 Juin 2022  
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

